

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE
155, RUE PRINCIPALE
SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

A V I S P U B L I C

Aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière :

Avis public est, par la présente, donné de ce qui suit:

Une séance extraordinaire sera tenue le **17 décembre 2012**

A 20 heures, à la salle du conseil municipal 155, rue Principale.

1. Résolution pour l'adoption du budget 2013

2. Adoption du **règlement NO 201-2012**

Pour adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2013-2014-2015

Pour déterminer les taux de taxes et tarification pour le même exercice financier.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal des immobilisations et sur le budget.

Donné à Saint-Eugène-de-Ladrière, ce 6^e jour de décembre de l'année deux mille douze.

Christiane Berger
Directrice générale
& Secrétaire-trésorière

